

MAIRIE DE VITTEFLEUR
76450 VITTEFLEUR

Tél : 02.35.97.53.07

Conseil municipal du 29 SEPTEMBRE 2023

Le 29 septembre deux mille vingt-trois, 18 H 00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Vittefleur sous la présidence de Monsieur FOIRET, Maire de Vittefleur.

Présents (11) : Tous les conseillers sauf Monsieur Dominique BATIER qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc SEVESTRE et Monsieur Florian HAMEL qui a donné pouvoir à Monsieur Mickael ROBERT. Absente : Madame Karine LEDOUX

Madame Claire LECONTE a été nommée secrétaire de séance.
Le compte rendu de la réunion précédente est adopté.

Passage nomenclature M57 :

Le conseil municipal valide à l'unanimité, le passage à la nomenclature M57 abrégé pour le budget communal au 1^{er} janvier 2024.

Taxe d'habitation :

Le conseil municipal (Abstentions : 5, Pour : 8) décide de ne pas augmenter le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, les meublés.

Numérotation voirie :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient d'attribuer une nouvelle numérotation rue du clos de la couture dans le cadre d'une division de parcelle. Il est proposé de laisser le **n° 13 rue du clos de la couture** à la parcelle d'habitation et le **n° 15 rue du clos de la couture** à la parcelle concernant l'exploitation. accord à l'unanimité.

Transfert agent mis à disposition :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de l'intégration à la commune de Paluel au 1er décembre 2023 de l'agent administratif mis à disposition à cette commune depuis décembre 2014. Accord à l'unanimité.

Facture eaux de Normandie :

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil de la facture Eaux de Normandie 2022 concernant le compteur du cimetière pour un montant de 1 243.76 €. Après réclamation auprès du fournisseur celle-ci a été diminuée de 50% soit 653.93 €. Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité refusent le relevé du compteur du cimetière fait par Eaux de Normandie, refusent de payer la facture en raison d'une erreur de relevé, demandent que la facturation soit établie par rapport au relevé de l'année N-1.

Projet presbytère-caserne-aire de jeux :

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil du projet presbytère-caserne-aire de jeux. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Programme « villages d'avenir » :

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil du programme « Villages d'avenir ».
Ce programme remplit plusieurs objectifs :

- accompagner les communes dans la conception et la réalisation de leurs projets, en lien avec le projet de la commune et de l'établissement public de coopération intercommunale auquel elle appartient ;
- diffuser la connaissance et favoriser la mobilisation des dispositifs et outils déjà mis en œuvre par l'Etat, ses opérateurs, les collectivités territoriales et les acteurs privés présents sur le territoire ;

- mieux assurer la prise en compte, dans la mise en œuvre de ces projets, des objectifs poursuivis par l'Etat en matière de cohésion des territoires et de transition écologique.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de faire acte de candidature pour le projet « presbytère-caserne-aire de jeux » : accord à l'unanimité.

Changement compteur salle LECORDIER :

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que l'abonnement électrique à 72 KVa à la salle LECORDIER est onéreux (tarif jaune). Seulement une fois dans l'année lors du marché de Noël il y a passage en tarif jaune (supérieur à 36KV/A). Il propose de le passer en abonnement tarif bleu à 36 KV/A afin d'être sur un tarif conventionné. Accord à l'unanimité

Bande de terrain clos de la couture et création d'un Tri sélectif à Crosville :

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil qu'il reste une bande de terrain (parcelle AI 185) de 286 m². Après vérification, celle-ci n'avait pas été rétrocédée lors de l'achat des terrains pour la construction des maisons du n° 2, 4 et 6 rue du clos de la couture. Le propriétaire de l'époque étant décédé, ses filles ont été contactées et ont donné leur accord pour le transfert de la parcelle à la commune de Vittefleury rendant ainsi les propriétés précédemment citées accessibles au domaine public.

L'abattage des arbres sur cette parcelle en bordure de route est nécessaire car ceux-ci menacent de tomber. Un devis a été demandé pour un montant de 720 €. L'espace dégagé servira à installer des bornes de tri sélectif. Accord à l'unanimité.

Parquet salle LECORDIER :

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que le parquet en chêne de la salle LECORDIER nécessite un traitement de surface (ponçage, réparation et vitrification). Il convient de faire appel à une entreprise afin d'effectuer les travaux. Le montant du devis est de 26 325 € HT. Accord à l'unanimité.

Dématérialisation Urbanisme CCCA :

Il est proposé au conseil municipal d'accepter de confier l'instruction 100% dématérialisée des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés par le maire à la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre à partir du 1^{er} janvier 2024 et d'approuver la convention, définissant les modalités de l'assistance technique 100% dématérialisée du service instructeur de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre au bénéfice de la Commune de VITTEFLEUR. Accord à l'unanimité.

Divers :

L'association Actiforme a demandé à bénéficier de la salle LECORDIER pour un vide grenier au mois de juin. Le conseil décide de lui proposer l'installation autour de l'église. La salle LECORDIER, seulement en cas de mauvais temps si elle n'est pas louée sera mise à disposition.

Chapelle de Crosville : le SDIS a validé la location pour 50 personnes maximum. (validé à l'unanimité par le conseil municipal)

Ancien coiffeur : Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'ancienne locataire du salon de coiffure avait déclaré à son assurance un dégât des eaux. Les employés communaux ont réalisé les travaux car il était convenu que l'indemnité d'assurance serait reversée à la commune (mail de confirmation). Après plusieurs relances, aucun versement n'a été effectué par l'ancienne coiffeuse. La commune décide de ne pas donner suite devant un tel comportement mais en garde les justificatifs.

Bibliothèque : deux personnes de Crosville et une nouvelle habitante sont intéressées par la création d'une association au niveau de la Bibliothèque ainsi que deux membres du conseil (Madame CORDIER et Madame LARDANS). Il sera reparlé du conseil des enfants et de la création d'une page Facebook. La question d'une cloison séparant la bibliothèque va être posée à la Poste.

Un jardin du souvenir va être créé à l'ancien cimetière avec la plantation de rosiers, de même dans le nouveau.

Le conseil rejette l'implantation d'un distributeur à pizza.

L'achat d'un second défibrillateur qui sera installé à la salle Lecordier est validé.

Madame CORDIER propose d'effectuer des stages de secourisme. La demande va être faite à la CCCA pour début 2024.

Impayés : Il y a toujours un cas d'impayés dans les locataires. Ceux-ci ne font jamais de règlement direct. Les loyers sont réglés partiellement par les prélèvements sur salaire et les virements CAF. La situation est vérifiée régulièrement.

Association « Chêne » d'Allouville remercie pour le versement de la cotisation. Une des deux chouettes portées l'année dernière a été sauvée.

Les agents communaux ne pouvant bénéficier de chèque cadeau pour la fin de l'année (courrier de la Préfecture) une prime sera étudiée par l'intermédiaire du CIA (Complément Indemnitaire Annuel).

Eglise : Les travaux de chauffage et la mise aux normes incendie d'un ERP sont terminés. L'éclairage au niveau des vitraux côté route a pu être effectué grâce au don fait par un ancien habitant.

Les travaux du parking de la chapelle de Crosville sont en cours.

Une discussion s'engage avec les personnes de l'assistance qui habitent en face la chapelle de Crosville :

1. « Va-t-il y avoir un portique pour empêcher les camping-cars de se garer ainsi que les gens du voyage ? ils s'inquiètent des nuisances qu'il va y avoir »
Monsieur le Maire ne pense pas qu'ils s'installent là car le terrain est difficilement accessible et il n'y a pas de transformateur à proximité (point électrique). Il ajoute qu'il a déjà eu cette même discussion avec eux au mois de juillet. Après vérification jamais eu le cas en 30 ans sur la commune même avec un terrain de foot d'installation de gens du voyage.
2. « Ils s'inquiètent également des nuisances engendrées et surtout qu'ils n'étaient pas prévenus de la création d'une salle mais seulement d'un lieu culturel. »

M. PROST et M. ROBERT répondent que des acheteurs éventuels se renseignent avant sur les terrains jouxtant leur future maison. Ils ajoutent que la création d'une salle était déjà décidée suite à une réflexion dès le début du 1^{er} mandat sur l'avenir de la chapelle de Crosville. (désacralisée et réhabilitée depuis 2008)

3. « Les nouveaux propriétaires demandent pourquoi la commune n'a pas acheté toute la parcelle. »
Il est répondu qu'il n'a été acheté que la surface nécessaire à la création du parking. Ce n'était pas possible d'acheter l'intégralité au prix de parcelles constructibles.

N'ayant pas reçu les réponses souhaitées mais en acquiesçant pour les explications données, les propriétaires quittent la salle.

Tour de table :

Magalie LECONTE : il y a toujours énormément de poubelles déposées au niveau du tri sélectif : une discussion s'engage pour l'enlèvement ou non des bacs afin d'empêcher les Vittefleuraux et habitants extérieurs de déposer leurs ordures ménagères. Il est rappelé que le ramassage s'effectue pourtant chaque semaine.

La coiffeuse a demandé si la commune participait à Octobre Rose.

Liliane CORDIER : au niveau de la Grande Rue voir pour enlever les blocs de granit au niveau des trottoirs qui provoquent des chutes.

Michel LECOMPTE : certaines portes de transformateur ne tiennent plus et il y a une demande de pose de miroir au bas de la côte chouette.

Séverine CRIBELIER : qu'en est-il de la traversée de la Durdent au niveau de la petite Marie ? (Monsieur le Maire répond qu'une passerelle est peut-être disponible à la CCCA et en attente du dossier Moulin-Préfecture).

Jean-Louis PROST : les ralentisseurs qui vont être installés à Crosville sont-ils bien placés ?

Madame Munier revient sur les feux « intelligent » au niveau de la Grande Rue. (en chiffrage à la CCCA)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,